



SYNTHESE

Cette réunion du bureau de la CLE a permis de :

- Faire le point sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et les suites à donner
- Donner un avis sur le projet de **captage dans le torrent du Boutigny**
- Prendre connaissance et donner un **avis « amont » sur plusieurs projets portés par le SM3A avant le dépôt des dossiers pour instruction** auprès des services de l'Etat

Compte-rendu de la réunion (visio-conférence)

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Jeudi 28 septembre 2023

Pièces jointes :

- Diaporama de présentation

Bureau de la CLE

PRÉSENTS :

Bureau CLE du SAGE :

Martial SADDIER – Département de la Haute-Savoie - Président de la CLE du SAGE de l'Arve

Bruno FOREL – CC des Quatre Rivières

Robert BURGNIARD – Annemasse Agglo

Stéphane BOUVET – CC des Montagnes du Giffre

Daniel BUFFLIER – CC du Pays Rochois

Clet GENTRIC – Union des Forestiers privés 74

Yann MAGNANI – FDPPMA74

Roxane DAFFNIET- SNDEC

Lucas MARCHAND - Domaines Skiables de France

Thierry DECURNINGE – France Nature Environnement 74

Gillette GUIDET – EDF

Damien ASSADET – Direction Départementale des Territoires

Géraldine SENACQ et Julien VERHOLLE – Agence de l'eau RMC

Julien GARNIER et Philippe FAUCON-MOUTON – Office Français de la Biodiversité

Caroline BROBECKER - RTM

En présence de :

Stéphane VALLI – CC Faucigny Glières

Marie BAR – SM3A Animatrice de la CLE du SAGE de l'Arve

Liana REUILLY – SM3A

Claire BRIVET, Arnaud DELAJOUD, Florent CHARLES – Equipe de direction du SM3A

Invités :

Gilles PEGUET – maire de Taninges

René AMOUDRUZ – adjoint à la mairie de Taninges

André POLLET-VILLARD – adjoint à la mairie de Taninges

Bruno MALOCHET – Directeur de la SPL La Ramaz

Pierre-Yves ROUXEL – Bureau d'études CIMES

Frédéric AUBRY – Bureau d'études AGRESTIS

EXCUSÉS :

Alain ROGER – CC Pays du Mont-Blanc

Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

Préfecture de Haute-Savoie

ABSENTS :

Sylviane NOEL – Région AURA

Luc PATOIS – CC des Quatre Rivières

Pierre-Jean CRASTES – CC du Genevois

Patrick VIALE – CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Jean-Pierre MERMIN – CC Faucigny Glières

André PERRILLAT-AMEDE – SM3A

Fédération des chasseurs 74

Fédération des Entrepreneurs et Artisans du BTP 74

UNICEM AURA

DREAL

République et Canton de Genève

DIFFUSION :

Membres de la CLE et participants

Equipe technique du SAGE de l'Arve

M. Martial SADDIER, Président de la CLE, accueille les participants au sein de la visio-conférence, qui débute à 15h.

Le présent compte rendu retranscrit uniquement les échanges entre les membres du Bureau. Les présentations faites en séance sont jointes au compte-rendu.

1 RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents – SM3A pour les exercices 2017 et suivants.

Dans ce cadre, la CRC a été amenée à expertiser le fonctionnement et la mise en œuvre du SAGE de l'Arve.

M. SADDIER n'a pas été sollicité officiellement dans le cadre de cette inspection, malgré ses fonctions de Président de la CLE du SAGE de l'Arve. Il a pris l'initiative de rencontrer les inspecteurs de la CRC afin de faire le point avec eux sur le SAGE. A cette occasion, il a pu démontrer que la période de non fonctionnement de la CLE entre 2021 et 2023 avait été causée par des problèmes de désignation de représentants de différentes instances, suites aux élections municipales, départementales et régionales. Or l'arrêté de recomposition de la CLE ne peut être signé par le Préfet tant que toutes les désignations n'ont pas été faites. Il ne s'agissait nullement d'un manquement ou d'une volonté délibérée de freiner la mise en œuvre du SAGE.

M. SADDIER en profite pour rappeler que cette situation ne se reproduira plus dans l'avenir. Suite à sa demande, des évolutions réglementaires prochaines vont permettre de caler le calendrier de renouvellement des membres des CLE sur celui du renouvellement des élus municipaux.

B. FOREL indique que le rapport de la CRC a été présenté au Comité Syndical du SM3A et qu'il reste très favorable dans son ensemble.

M. SADDIER souhaite que le rapport final de la CRC soit transmis aux membres de la CLE pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Lors de la prochaine réunion de CLE, M. SADDIER ouvrira le débat et demandera officiellement quitus aux membres du Bureau pour son action en tant que Président de la CLE du SAGE de l'Arve.

2 POUR AVIS : PROJET DE CAPTAGE A DES FINS D'EAU POTABLE ET DE NEIGE DE CULTURE DANS LE TORRENT DU BOUTIGNY (COMMUNE DE TANINGES) **- pétitionnaire : commune de Taninges**

La présentation du dossier est assurée par le pétitionnaire.

Rappel du contexte

G. PEGUET, maire de Taninges, rappelle le contexte. La station du Praz-de-Lys a été créée il y a maintenant 50 ans. Elle compte 8 à 10 000 lits touristiques en hiver, un peu moins en saison estivale, pour un chiffre d'affaires d'environ 6 millions d'euros.

Ces dernières années, des problèmes de manque d'eau potable à certaines périodes se sont faits ressentir. Une centrale d'ultra-filtration a été créée en 2022 afin de s'affranchir des problèmes de turbidité courants sur ce secteur karstique. Parallèlement, depuis 2020, la commune a lancé des investigations pour trouver de nouvelles ressources.

Ces études ont été menées en prenant en compte les éléments suivants :

- Un objectif de développement de la station d'environ 10 % (600 lits supplémentaires, sous la forme de résidences hôtelières pour garantir des lits « chauds ») ;
- Un déficit de stockage d'eau pour la neige de culture, la retenue de 46 000 m³ créée en 2016 étant trop petite pour assurer un enneigement sur toute la saison sans réassort hivernal.

Les communes de Taninges et de Mieussy ont travaillé de concert afin d'avoir une approche globale de la problématique eau sur le plateau, tant sur le volet eau potable que neige de culture.

■ Présentation du projet par le pétitionnaire

P-Y. ROUXEL du Bureau d'études CIME, reprend les grandes lignes du projet (cf. présentation jointe au compte-rendu).

Certains points importants sont explicités :

- Le débit réservé proposé est élevé afin de s'affranchir de mesures de débits complémentaires nécessaires pour préciser l'hydrologie.
- Aucun ouvrage de type seuil ne sera créé dans le cours d'eau.
- Le projet est totalement réversible.
- La restitution du débit réservé sera bien réalisée au droit de la prise d'eau (et non plus 8 m à l'aval), le risque d'assec est donc écarté.
- L'enveloppe de travaux reste mesurée.

■ Débat et échanges

Remarques préalables de M. SADDIER

Le Praz-de-Lys fait partie des stations de Haute-Savoie viables pour 20 à 30 ans étant donné son altitude (étude réalisée par la DDT). Sa situation, sous l'influence de l'humidité du lac Léman mais également du froid venu du massif du Mont-Blanc tout proche, en fait un « coin à neige ».

Le maire de Taninges va s'engager dans la démarche CLIMSNOW, qui permet de quantifier, dans un contexte de changement climatique et à diverses échéances, la fiabilité de l'enneigement (neige naturelle damée, avec/sans neige de culture), sa variabilité et la capacité d'une station de ski à maintenir son exploitation, selon quels efforts et selon quelles modalités. Le Département de la Haute-Savoie s'est en effet engagé à s'appuyer sur CLIMSNOW pour juger de l'opportunité de financer des actions relatives à la neige.

M. SADDIER rappelle que le Département est fortement tourné vers la pratique du ski de fond, qui permet d'offrir aux scolaires mais également aux ménages à revenu modéré un produit « ski » à des prix acceptables. Le domaine de ski nordique du Praz-de-Lys accueille de nombreux scolaires au cours de l'hiver.

La commune de Taninges a fait en son temps des demandes raisonnables, voire trop raisonnables, en réduisant la taille de la retenue de la Ramaz et en évitant d'impacter le lac du Roy. Elle ne bénéficie pas, contrairement à d'autres, d'autorisation de réassort hivernal.

M. SADDIER ne défend pas le réassort en période d'étiage hivernal sévère, qui va à l'encontre de la doctrine. Cependant, le réchauffement climatique se manifeste ces dernières années par des redoux hivernaux violents en plein hiver, avec de la pluie à très haute altitude, qui peuvent causer de véritables inondations en station. Ce fut le cas l'hiver dernier au Praz-de-Lys. Dans ce contexte, M. SADDIER propose que le réassort de la retenue de la Ramaz soit autorisé pendant les périodes de fort redoux hivernaux. Il ouvre le débat sur ce sujet.

Intervention de S. BOUVET (CCMG)

M. BOUVET est totalement favorable à cette proposition, qui lui semble pragmatique et de nature à répondre aux attentes du pétitionnaire.

Intervention de B. FOREL (CC4R)

B. FOREL questionne le pétitionnaire sur les mesures de compensation qui lui sont demandées et sur ses propositions.

P-Y. ROUXEL du Bureau CIME explique qu'il est proposé d'améliorer la continuité écologique sur le Foron de Taninges en aménagement un ouvrage existant au niveau d'une scierie. Le dossier reprend des propositions techniques faites à l'administration il y a quelques années.

B. FOREL s'interroge sur le cadre réglementaire du projet.

F. AUBRY (Bureau Agrestis) indique que le dossier est bien soumis à autorisation environnementale, mais sans étude d'impact (décision de la DREAL à l'amont de la procédure).

Intervention de R. BURGNARD (AA)

R. BURGNARD connaît très bien le secteur du Praz-de-Lys, et ce depuis de nombreuses années. Il a fait des reconnaissances cet été sur le secteur du Boutigny pour mieux comprendre les tenants et les aboutissants du dossier.

Il s'interroge sur plusieurs points :

- Tout d'abord, la faiblesse du dossier sur le plan de l'hydrologie, avec des données de terrain anciennes (2011) et une extrapolation depuis le cours d'eau du Risse, qui n'a manifestement pas le même fonctionnement. Pour lui, cela manque sérieusement de robustesse.

G. PEGUET indique que, pour pallier ce manque de robustesse, il a été choisi de laisser un débit réservé élevé.

- La restitution du débit réservé plusieurs mètres à l'aval de la prise d'eau risque de créer une rupture de la continuité de l'écoulement en période de bas débit.

G. PEGUET indique que les modalités de restitution du débit réservé ont été modifiées pour prendre en compte ce point.

- Il est surpris d'entendre qu'un prélèvement est aussi envisagé l'été, alors que ce point ne figure pas au dossier déposé par le pétitionnaire.

G. PEGUET explique que ce prélèvement a été suggéré par l'ARS pour répondre à des besoins ponctuels dans des situations de crise comme l'été 2022, où un prélèvement dans un autre torrent avait dû être autorisé en urgence.

- Le développement de 600 lits dans une station de sport d'hiver dans le contexte de réchauffement climatique actuel pose question.

En conclusion, R. BURGNIARD estime que le dossier présenté actuellement n'est pas assez solide.

Intervention de T. DECURNINGE (France Nature Environnement)

T. DECURNINGE s'interroge sur les actions menées par la commune de Taninges pour réaliser des économies d'eau et pour inciter les habitants de Taninges à la sobriété. Il pense notamment au rendement du réseau d'eau potable au Praz-de-Lys.

M. PEGUET indique que le rendement est de 89% en 2022, ce qui est un chiffre tout fait correct.

T. DECURNINGE demande si une étude faune-flore 4 saisons a bien été réalisée.

AGRESTIS indique que cette pièce figure bien au dossier déposé auprès des services de l'Etat.

T. DECURNINGE questionne le pétitionnaire sur l'hydrologie. Il s'interroge sur la fiabilité des données extrapolées à partir des débits du Risse. Il souhaite savoir si les perspectives d'évolution de la ressource en eau (c-a-d des débits du Boutigny) au regard du changement climatique ont été étudiées. Ces éléments sont demandés par le SAGE de l'Arve.

P-Y. ROUXEL indique que les études sont basées sur les débits actuels, aucune modélisation dans un contexte de changement climatique n'a été faite. Il ne pense pas que cela soit possible.

Intervention de J. GARNIER et P. FAUCON MOUTON (Office Français de la Biodiversité)

J. GARNIER rappelle la notion réglementaire de débit réservé. Il explique que le volet hydrologique du dossier reste trop succinct et imprécis. La modélisation des débits caractéristiques du Boutigny est basée sur une série de données anciennes, datant de 2011-2012, ainsi que sur une extrapolation des débits du Risse, qui n'a pas du tout le même fonctionnement hydrologique que le Boutigny. Par ailleurs, le Boutigny est situé sur un territoire à enjeux quantitatifs désigné par la CLE du SAGE de l'Arve.

Des compléments d'étude sont indispensables pour fiabiliser ce volet (chroniques de mesures complémentaires).

P. FAUCON-MOUTON estime que le dossier à l'heure actuelle ne présente pas les garanties permettant de juger de la non dégradation de la masse d'eau.

Intervention de L. MARCHAND (Domaine Skiable de France)

L. MARCHAND prend note des faiblesses indiquées dans le dossier, notamment en matière d'hydrologie, et des investigations complémentaires qu'il conviendrait de mener. Etant donné son impact minime (réversibilité), il propose de laisser le projet aller de l'avant, sous réserve de l'engagement du pétitionnaire de mettre en place des relevés de débit et de les présenter à la CLE dans un délai de 2 ans.

Intervention de Y. MAGNIANI (Fédération de Pêche)

Y. MAGNIANI estime nécessaire de compléter les suivis hydrologiques. Il ne s'agit pas de remettre en cause le projet mais de mieux évaluer ses impacts.

Il revient également sur la restitution du débit réservé plusieurs mètres à l'aval de la prise d'eau, mais le pétitionnaire rappelle que le dossier a été modifié sur ce point. Y. MAGNIANI souhaite avoir copie du projet modifié.

Intervention de G. SENACQ (Agence de l'Eau)

G. SENACQ estime nécessaire d'évaluer la ressource dans le temps au regard de l'impact du changement climatique.

Intervention de G. PEGUET (maire de Taninges)

M. PEGUET indique que les élus ont souhaité faire des choix raisonnables et raisonnés pour l'avenir, sans marche en avant forcée, en valorisant le ski nordique et les alpages l'été. Par ailleurs, il précise que des travaux en matière d'assainissement ont permis d'avoir des réseaux aujourd'hui complètement séparatifs.

Intervention B. MALOCHET (Directeur de la SPL La Ramaz)

Le domaine skiable du Praz-de-Lys est enneigé sur 20% de sa surface, ce qui est inférieur à la moyenne nationale qui atteint 35 % en France.

En règle générale, le volume d'eau stocké dans la retenue de la Ramaz n'est pas utilisé intégralement pendant l'hiver. Mais l'année 2022-2023 a été particulièrement problématique avec ce fort redoux qui a lessivé le stock de neige. La retenue était quasiment vide en janvier, tandis que la station était inondée, notamment par la surverse du lac du Roy.

Intervention de A. ROGER (CCPMB)

Absent excusé à la séance, éléments transmis au préalable

A. ROGER souhaite avoir des éléments complémentaires sur l'hydrologie.

Proposition finale élaborée collégialement par M. SADDIER et M. FOREL

M. SADDIER fait tout d'abord remarquer que le risque incendie va devenir de plus en plus important en Haute-Savoie dans ce contexte de changement climatique. Les retenues d'altitude ont démontré leur utilité comme réservoir d'eau pour la lutte contre les incendies sur des secteurs de montagne peu accessibles.

La proposition d'avis suivante est faite aux membres du Bureau de la CLE :

1- La CLE est favorable à la mise en place dès à présent du prélèvement hivernal et estival à des fins d'alimentation en eau potable dans le Boutigny pour répondre à la demande de l'ARS.

Cette autorisation est temporaire et doit s'accompagner de la mise en œuvre par le pétitionnaire :

- D'outils de connaissance et de contrôle du débit du Boutigny, permettant de fiabiliser les données hydrologiques.
- D'une étude spécifique relative à l'évaluation des débits dans le temps au regard de l'impact du changement climatique.

Ces données seront représentées à la CLE dans un délai de 3 ans.

2- La CLE n'est pas favorable à un prélèvement dans le Boutigny destiné à un réassort hivernal de la retenue de la Ramaz au vu des éléments contenus dans le dossier.

La CLE demande au pétitionnaire de réaliser une étude alternative au réassort hivernal compte tenu de la présence d'autres ressources potentielles d'eau. Le pétitionnaire présentera cette étude complémentaire à la CLE dans un délai de 3 ans.

Une exception sera faite pour les périodes de très forts redoux avec une limite pluie-neige élevée : dans ce cas, le prélèvement dans le Boutigny pour un réassort hivernal sera exceptionnellement autorisé. Les conditions de ce prélèvement exceptionnel devront être fixées par les services de l'Etat.

La CLE demande donc qu'une autorisation temporaire d'exploitation de la prise d'eau soit mise en place pour une durée de 3 années. A l'issue de cette période, le pétitionnaire présentera à la CLE les études complémentaires ainsi que les éléments de suivi et de contrôle qu'il aura mis en place. **La CLE statuera alors sur la possibilité de pérenniser ce prélèvement.**

■ Avis

Vote

Les résultats du vote sont les suivants :

8 POUR ;

2 CONTRE ;

5 ABSTENTIONS (services instructeurs du dossier et assimilés : 3 ; autres : 2)

** Seuls les membres du bureau de la CLE peuvent prendre part au vote. Les personnes invitées ne votent pas. Les services de l'Etat étant par ailleurs consultés lors de l'instruction de la DDT s'abstiennent.*

Etant donné le résultat des votes, l'avis de la CLE reprendra la proposition finale indiquée ci-avant.

3 POUR AVIS : PLUSIEURS PROJETS PORTES PAR LE SM3A (PRESENTATION AVANT DEPOT DES DOSSIERS POUR INSTRUCTION PAR LES SERVICES DE L'ETAT)

■ Restauration du Marais des Tattes (Ville-en-Sallaz, la Tour, Peillonex)

M. BAR fait une présentation du projet en se basant sur les éléments transmis préalablement aux membres du Bureau de la CLE. La présentation faite en séance sera annexée au présent compte rendu.

Discussion et avis des membres du Bureau

D. BUFFLIER demande s'il n'est pas possible de dévoyer à terme le réseau d'eaux usées qui traverse le marais.

B. FOREL explique que le SRB (Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe) travaille activement à la réduction de l'impact du réseau sur le marais : il réalise actuellement l'étanchéification de la canalisation, pour éviter la pollution mais également le drainage du marais. Le dévoiement pourra éventuellement s'envisager, mais sans doute à moyen ou long terme.

C. GENTRIC fait référence aux plantations de peupliers réalisées précédemment dans le marais. Si de nouvelles plantations étaient envisagées, il serait intéressant de tester différentes essences à titre expérimental, en ayant à l'esprit le contexte du changement climatique.

■ Aménagement du Torrent de Blaitière à Chamonix

M. BAR fait une présentation du projet en se basant sur les éléments transmis préalablement aux membres du Bureau de la CLE. La présentation faite en séance sera annexée au présent compte rendu.

Discussion et avis des membres du Bureau

C. BROBECKER revient sur la mesure d'accompagnement proposée par le SM3A. Le site choisi étant une forêt communale, il conviendra de travailler sur le choix des essences avec l'ONF. Ces éléments sont en effet aujourd'hui très cadrés (arrêté ministériel de référence).

Quant à la plantation en complément de collectifs déjà en place, elle met en garde le SM3A sur la possible régénération naturelle potentiellement installée et qu'il conviendra de préserver.

B. FOREL a bien entendu le message et se rapprochera à nouveau de l'ONF.

■ Confortement des digues de Magland Centre

M. BAR fait une présentation du projet en se basant sur les éléments transmis préalablement aux membres du Bureau de la CLE. La présentation faite en séance sera annexée au présent compte rendu.

Discussion et avis des membres du Bureau

M. SADDIER souhaite savoir si une demande de financement a déjà été déposée auprès du Conseil Départemental à ce sujet.

B. FOREL indique qu'a priori non, la maturation du projet ayant pris du temps avec les élus de Magland et la version finale présentée aujourd'hui étant récente. Par ailleurs, ce projet est inscrit au PAPI.

T. DECURNINGE indique que le site présente également une forte population de reptiles, même si cela n'est pas mentionné dans la présentation faite ce jour. M. BAR prend bonne note et assure à T. DECURNINGE que ce volet a bien été traité lors de l'évaluation des impacts. La présentation faite ce jour constitue un résumé très rapide des investigations effectuées.

La Fédération de Pêche dispose de données récentes sur deux cours d'eau affluents de l'Arve concernés par le projet : la Bézière et le Gravin. Elle indique au SM3A la présence d'enjeux piscicoles sur ces deux ruisseaux, les enjeux étant très forts sur la Bézière. Ces éléments seront à prendre en compte dans le projet.

B. FOREL prend bonne note de ce point.

■ **Restauration et valorisation du lit et des berges du torrent de l'Arpettaz aux Gets**

M. BAR fait une présentation du projet en se basant sur les éléments transmis préalablement aux membres du Bureau de la CLE.

Discussion et avis des membres du Bureau

T. DECURNINGE s'insurge de façon générale sur les nombreux dépôts sauvages de matériaux issus de l'activité BTP au bord des cours d'eau. Il souhaiterait que les entreprises fautives soient mises à contribution pour la dépollution de ces zones.

M. SADDIER comprend les inquiétudes de FNE, mais si l'entreprise n'est pas prise sur le fait, il sera difficile d'agir. Dans tous les cas, il s'agit d'un dossier national, ce n'est pas la CLE du SAGE qui dispose de leviers d'action sur ce sujet.

R. BURGNIARD trouve ce dossier très intéressant et se réjouit de projets tels que la renaturation de l'Arpettaz, où la commune est partie prenante dans une opération de valorisation d'un cours d'eau.

■ **Restauration de la Menoge entre les ponts de Bonne et de Fillinges**

M. BAR fait une présentation du projet en se basant sur les éléments transmis préalablement aux membres du Bureau de la CLE.

Discussion et avis des membres du Bureau

D. ASSADET indique que la réactivation de la rubrique 3.3.5.0 (rubrique IOTA de la nomenclature loi sur l'eau qui permettait de soumettre à déclaration les opérations de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques) ne saurait tarder. Pour mémoire, cette rubrique a été annulée le 31 octobre 2022 par le Conseil d'État.

M. SADDIER regrette l'absence de coupes d'arbres dans les lits des cours d'eau. Cette non intervention contribue à fixer les bancs de gravier et à figer les lits.

T. DECURNINGE signale un remblai illégal en bordure de la Menoge au niveau de l'entreprise TRIBA. B. FOREL explique que le maire de Bonne a bien identifié le problème et qu'il tente de raisonner le riverain. M. SADDIER enjoint l'OFB de se rendre sur site. Le SM3A lui fera passer des éléments de contexte.

C. GENTRIC interroge le SM3A sur les espèces mises en place pour concurrencer la Renouée.

B. FOREL indique qu'il n'y a pas de recette miracle, mais des plantations de saules par exemple peuvent être assez efficaces pour freiner le développement des renouées.

■ Projets de plages de dépôt au Grand Bornand

M. BAR fait une présentation du projet en se basant sur les éléments transmis préalablement aux membres du Bureau de la CLE. La présentation faite en séance sera annexée au présent compte rendu.

Discussion et avis des membres du Bureau

C. GENTRIC montre son étonnement vis-à-vis du refus de certains propriétaires de mettre à disposition leurs terrains. Ils devraient se montrer plus conciliants pour ce type de projets. R. BURGNIARD estime que ces plages de dépôt sont essentielles dans un contexte de changement climatique, avec des risques accrus de crues torrentielles à fort charriage. Il se félicite que le volet paysager soit bien pris en compte.

M. SADDIER indique qu'il avait pressenti depuis plus de 15 ans que le problème des laves torrentielles et des crues estivales allait supplanter celui des avalanches en moyenne et haute montagne.

■ Aménagement de la Bialle et de ses affluents (Domancy, Passy et Sallanches)

M. BAR fait une présentation du projet en se basant sur les éléments transmis préalablement aux membres du Bureau de la CLE. La présentation faite en séance sera annexée au présent compte rendu.

Discussion et avis des membres du Bureau

M. SADDIER réagit sur l'enveloppe financière annoncée (13 millions d'euros), qui lui semble conséquente. Le problème de l'hôpital de Sallanches, régulièrement inondé, doit impérativement être réglé.

B. FOREL a bien conscience du coût global élevé. Il rappelle cependant que l'opération fera l'objet d'un phasage sur plusieurs années.

En ce qui concerne l'hôpital de Sallanches, il précise qu'une bonne partie des inondations de ce bâtiment est liée à des remontées de nappe, pour lesquelles le SM3A ne peut rien faire.

Les échanges avec Passy sont essentiels, puisque le lac de Passy jouera le rôle de bassin écrêteur. B. FOREL rappelle la bonne volonté des élus de Passy, qui s'impliquent fortement et jouent la carte de la solidarité amont-aval pour Sallanches.

Une communication importante auprès du public sera nécessaire.

A. ROGER, ne pouvant être présent lors de cette séance du Bureau, a transmis les éléments suivants, qui sont lus par M. BAR :

« L'utilisation du lac de Passy comme excréteur de crue reste à caler par rapport à un débit de crue. Il ne pourra intervenir qu'après remplissage des zones inondables situées en rive gauche de la Bialle.

Une étude en cours sur la sauvegarde de la qualité de l'eau du lac conduite par la mairie doit être partagée avec le SM3A. »

Le SM3A a bien en tête la préservation du lac de Passy.

Martial SADDIER remercie les participants et lève la séance à 17h15.

Compte-rendu établi le 6 octobre 2023

Le Président de la CLE

Martial SADDIER



SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny
Tél. : 04 50 25 60 14 – sage@sm3a.com